



TARN-ET-GARONNE  
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

## COMITE SYNDICAL REUNION DU 14 MARS 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le 14 du mois de mars (14.03.2024) à 10 heures 45 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 1er mars 2024, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

### DELIBERATION N°03/2024-11 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE M4 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

<b>Nombre de membres en exercice : 20, soit 655 voix</b>	
<b>Nombre de membres présents : 16, soit 530 voix</b>	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1 <sup>er</sup> Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente), M. SALOMON Bernard (3 <sup>ème</sup> Vice-Président), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), M. Josian PALACH (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)
<b>Nombre de membres représentés : 3, soit 123 voix</b>	M. WEILL Michel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET, M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme DELBREIL, Mme NEGRE Marie-Claude (4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE
<b>Nombre de membres absents excusés : 1, soit 2 voix</b>	M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire)
<b>Quorum : 328 voix</b>	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme BOURDONCLE

Vu l'instruction comptable M4 auquel est soumis le budget annexe « Aménagement Numérique » du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement ;

Vu le compte administratif et le compte de gestion 2023 du budget annexe « Aménagement Numérique » ;

---

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe M4 « Aménagement Numérique » du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, statue sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023.

<i>En euros</i>	
Résultat de clôture de la section d'exploitation (résultat de l'exercice + report)	942 589,07
Résultat de clôture de la section d'investissement (résultat de l'exercice + report)	4 790 286,00
Solde des restes à réaliser 2023 (en section d'investissement)	- 1 291 917,75
<b>Résultat net cumulé de la section d'investissement (avec les RAR)</b>	<b>3 498 368,25</b>
<i>Soit un besoin de financement</i>	<i>0,00</i>

Le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Comité syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section d'exploitation, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le besoin net de la section d'investissement étant estimé à 0 €, Il est proposé l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessous :

<i>En euros</i>	
Compte 1068 -excédent d'exploitation capitalisé (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)	<b>0,00</b>
Compte 002 – résultat d'exploitation reporté (en section d'exploitation)	<b>942 589,07</b>
Compte 001 – solde d'exécution positif reporté (en section d'investissement)	<b>4 790 286,00</b>

---

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **AFFECTE** les résultats de clôture de l'exercice 2023 sur le budget primitif 2024 de la manière suivante :
  - o **942 589,07** euros en section d'exploitation au compte 002 (résultat d'exploitation reporté)
  - o **4 790 286,00** euros en section d'investissement au compte 001 (solde d'exécution positif reporté de la section d'investissement)

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

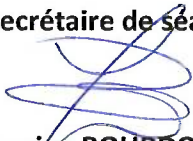
Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Préfecture

le **18 MARS 2024**

Et de la publication le **28 MARS 2024**

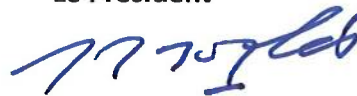
Fait à Montauban, le 14 mars 2024

La Secrétaire de séance



Catherine BOURDONCLE

Le Président



Jean-Michel BAYLET

**Syndicat Mixte  
Tarn-et-Garonne Aménagement**  
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze  
82013 MONTAUBAN Cedex  
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z

## AR Préfecture

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE M4 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20240314-032024091011-BF

Numéro d'acte : 032024091011

Date de décision : 14/03/2024

Nature : DOCUMENTS\_BUDGETAIRES\_ET\_FINANCIERS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes))

Fichier acte : BUDGET\_ANNEXE\_AMENAGEMENT\_NUMERIQUE\_2023\_scélé.xml

---

Fichier(s) annexes(s) : feuille de signatures CA 2023 M4.pdf  
03 2024 10 Approbation CA 2023 M4.pdf  
03 2024 10 note synthétique CA 2023 M4.pdf  
03 2024 09 Approbation CG 2023 M4.pdf  
Etats II-1 et II-2 CG 2023.pdf  
03 2024 11 Affectation résultats 2023 sur BP 2024 M4.pdf  
RAR 2023 budget M4.pdf

---

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

---

Date d'envoi de l'acte : 18/03/2024 15:14:23

Date de réception de l'AR : 18/03/2024 15:14:49